

HONORAIRES DE TRANSACTIONS

A partir du 1er janvier 2022 - PRIX TTC

Mandat simple :

< 39 999 €	3 000 €
40 000 € - 49 999 €	4 000 €
50 000 € - 59 999 €	5 000 €
60 000 € - 79 999 €	6 000 €
80 000 € - 99 999 €	6 500 €
100 000 € - 129 999 €	7 000 €
130 000 € - 159 999 €	9 000 €
160 000 € - 199 999 €	5,5 %
200 000 € - 299 999 €	5 %
> 300 000 €	4,5 %

Mandat exclusif :

DIAGNOSTICS OFFERTS EN CAS DE VENTE PAR NOTRE AGENCE *

Garage, box, parking, annexe : 2 000 €

Estimation : A partir de 150 € (sur devis suivant le bien et le secteur)

OFFERTE EN CAS DE MANDATS DE VENTE CONFIES A L'AGENCE

Les honoraires de transaction sont à la charge du propriétaire vendeur, calculés sur le prix net vendeur

*Diagnostics remboursés en cas de vente par IMMOD 42, à la signature de l'acte de vente

HONORAIRES DE LOCATIONS

PRIX TTC

Frais de mise en location :

- Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux d'entrée :

Charges bailleur	1 mois de loyer mensuel hors charges (honoraires minimum : 250 €) * + 5% du loyer mensuel hors charges correspondant aux frais d'entremise
Charges locataire	1 mois de loyer mensuel hors charges (honoraires minimum : 250 €) *

A partir de 2 lots :

- Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux d'entrée :

Charges bailleur	70 % du loyer mensuel hors charges (honoraires minimum : 250 €) * + 5% du loyer mensuel hors charges correspondant aux frais d'entremise
Charges locataire	70 % du loyer mensuel hors charges (honoraires minimum : 250 €) *

Annexes (garages, parkings, box, ...)

- Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux d'entrée :

Charges bailleur	Forfait de 50 € + 5% du loyer mensuel hors charges correspondant aux frais d'entremise
Charges locataire	Forfait de 50 €

***Dans la limite de 11€ le m²**

État des lieux :

- Honoraires d'état des lieux d'entrée :

Charges bailleur	2 € / m ²
Charges locataire	2 € / m ²

- Honoraires d'état des lieux de sortie, charge bailleur : 2 € / m²

Avenant au bail :

- Honoraires pour la rédaction d'un avenant ou d'un bail :

Charges bailleur	100 € (dans la limite de 8 € / m ²) + 5% du loyer mensuel hors charges correspondant aux frais d'entremise
Charges locataire	100 € (dans la limite de 8 € / m ²)

***Dans la limite de 11€ le m²**